

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2019

19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Ingrid BERBION, Philippe BOURGEOIS, Isabelle LENERAND, Danielle PUISSANT, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Alain JOLIVOT, Gaston DUCHATEAU.

Etaient absents :

Sylvie JULIÉ, Hubert de BESOMBES, Philippe ATTAGNANT, Suzette SAUVEGRAIN,.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2019

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2019.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2019 est approuvé à 8 Pour, 2 Abstentions (Alain JOLIVOT, Patrick AFCHAIN) et 1 Contre (Gaston DUCHATEAU).

2. Budget ILEP 2020 :

Le nouveau budget prévisionnel en tenant compte des effectifs réels et de leur influence sur les équipes d'encadrement.

Des participations financières réelles des familles de l'année 2019.

Des conditions économiques en général

Le montant du budget prévisionnel est fixé à 225 500,06€.

La participation communale s'élève à 100 774,25€ (soit 8 397,85€ par mois).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le budget présenté à 9 Pour, 1 Abstention (Alain JOLIVOT) et 1 Contre (Gaston DUCHATEAU).

3. Mise en place de la convention territoriale globale (CTG) pour la période 2019-2022 avec la CAF de l'Oise :

La CTG, en tant qu'accord-cadre proposé par la CNAF entend répondre à la nécessité de coordination entre la CAF, la MSA, le département et les communes. La CTG permet aux collectivités de mieux fédérer les moyens autour de différents objectifs (adapter l'offre de service, assurer l'efficacité de la dépense, simplifier les partenariats, valoriser les actions....).

Cette convention permet d'obtenir les subventions de la CAF pour financer le centre de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention CTG.

4. Coopérative Scolaire :

Par rapport aux années précédentes, Monsieur le Maire nous informe que le conseil doit dorénavant prendre une délibération pour verser la subvention à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le versement de la subvention à la coopérative scolaire.

5. SE 60 Modifications statutaires

Une délibération du SE60 en date du 23/10/19 modifie les statuts du SE60 visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat portant principalement sur:

- Une mise en conformité réglementaire de la compétence mise en souterrain.
- Une mise en conformité réglementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie.
- La possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération.
- Une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Énergie.
- Un resserrement du nombre de délégués au comité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts du SE60 à 10 Pour, 1 Abstention (Alain JOLIVOT).

6. Encaissement des chèques de la Saint-Sylvestre :

Monsieur le Maire informe que le conseil doit acter le prix du repas à 90€ afin d'encaisser les chèques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, acte le prix du repas à 90€ à 9 Pour, 2 Abstentions (Alain JOLIVOT, Gaston DUCHATEAU).

7. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la Préfecture pour les travaux 2020 :

La commission Travaux réunie le 21 novembre 2019 a émis un avis favorable pour un dépôt de demande de subvention au conseil départemental et à la Préfecture concernant les projets de travaux 2020 (inscrits au budget prévisionnel 2019):

- Voierie rue de la Trinité: montant des travaux 300 000€.

- Equipements / matériels de la nouvelle salle: 40 000€.

Patrick AFACHAIN pensait que les travaux de la voirie de la rue de la Trinité étaient prévus dans le budget de construction de la nouvelle salle des fêtes.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement en 2015 la Communauté de Communes des Sablons avait envisagé de prendre la compétence des voies communales mais n'avait donné une suite favorable.

Monsieur le Maire indique que ces montants d'investissement à la charge de la commune sont déjà inscrits dans le budget de l'année 2019 votés par le Conseil Municipal le 20 mars 2019 dans le cas où la commune obtient les subventions sollicitées.

Alain JOLIVOT demande si des devis ont été réalisés pour les équipements et l'agencement de la salle des fêtes.

Monsieur le maire lui répond qu'effectivement le premier chiffrage de 2016 a été précisé avec des équipements professionnels de principe à l'aide du fournisseur Henri Julien. Lorsqu'il faudra passer commande, une étude finale sera réalisée en mettant en concurrence quelques fournisseurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 8 voix POUR, 2 Abstentions (Alain JOLIVOT, Patrick AFCHAIN) et 1 CONTRE (Gaston DUCHATEAU) autorise le maire à déposer des dossiers de demande de subvention au Conseil départemental et à la Préfecture de l'Oise concernant ces deux projets d'investissement.

8. Modification de la délibération n°19/26 : exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis une déclaration préalable.

La délibération n°19/26 doit être modifiée afin que les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable soient également exonérés de la dite taxe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier la délibération n°19/26 pour exonérer de la taxe d'aménagement les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable.

9. Recensement de la population 2020 : nomination de deux agents recenseurs et fixation de leurs rémunérations.

Monsieur le Maire propose Madame Véronique VERNET et Madame Solange TONDU pour être les deux agents recenseurs.

Leur rémunération sera fixée suivant le montant forfaitaire alloué par la Préfecture. Les charges sociales restent à la charge de la commune qui seront inscrites à l'article 64111 au budget 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux radars pédagogiques ont été disposés aux entrées du village sur la Grande Rue.
- Monsieur le Maire évoque les difficultés des usagers de la rue de la Trinité qui ont subi des désagréments importants pendant l'évacuation des terres de la parcelle de la nouvelle salle des fêtes. Malgré le passage d'une balayeuse tout au long des évacuations, les conditions restaient néanmoins compliquées. L'engazonnement et les clôtures sont à la charge de la Communauté de Communes des Sablons.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des fêtes a récolté 4 385,90€ de dons pour le téléthon. Il remercie très chaleureusement tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. Il remercie les membres du CCAS qui ont voté à l'unanimité moins 1 voix contre (Mr DUCHATEAU) le versement d'un don de 500€ pour le téléthon.
- Patrick AFCHAIN a remarqué que le panneau du permis de construire n'est plus affiché. Monsieur le Maire est effectivement au courant et précise que ce panneau sera remis dès la pose de la clôture.

- Corinne ANDRÉ-BAUCHET informe de nouveau que des camions traverses le village par la rue de la Gloriette, interdite à ce type de véhicule.
- Gaston DUCHATEAU demande si l'association InYour Band utilise toujours la salle de musique au-dessus de la salle polyvalente. Monsieur le Maire dit que cette association est toujours en activité et a fourni une attestation d'assurance pour l'année 2019.
- Gaston DUCHATEAU demande un point d'avancement concernant le procès avec la ville de Saint-Crépin. Monsieur le Maire indique qu'il a fourni fin octobre des éléments complémentaires à l'avocate représentant la commune. Elle attend le retour de la partie adverse.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h02.

A Villeneuve les Sablons, le 19/12/2019

Le Maire,



C. NEVEU

